



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Loire Sécurité Risques
Affaire suivie par : Eric MALLET
Tél : 03 58 12 64 46
courriel : eri.mallet@nievre.gouv.fr

Nevers, le 17 décembre 2024

Le directeur départemental des territoires

à

DREAL Bourgogne Franche-Comté
Service Transition Écologique
Département évaluation environnementale

Objet : Modification du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de l'Aron et de ses affluents

Réf : 2024 - 12 - 204

PJ : Dossier de demande d'examen au cas par cas en vue de la soumission ou non à l'évaluation environnementale

Le PPRi de l'Aron et de ses affluents, sur le territoire des communes de Cercy-la-Tour et Verneuil, a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 avril 2015.

Une modification du PPRi est nécessaire afin de prendre en compte un changement de topographie sur un secteur d'activité et les objectifs fixés par l'article 47 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Au titre du décret n° 2012-616 du 02 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, je vous demande de bien vouloir soumettre la modification du PPRi de l'Aron et de ses affluents à une demande d'examen au cas par cas en vue de la soumission ou non à l'évaluation environnementale.

Vous trouverez ci-joint le dossier dûment renseigné par mon service.

Le chef du service Loire Sécurité Risques